



à Meurdraquière

SITE CLASSE
au titre de l'article L 341-2
du code de l'environnement



Parc du château d'Equilly et
abords

Décision : Arrêté ministériel
Date : 19/04/1947
Code : 50008

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Sources :
IGN BD Parcellaire 2017
IGN Fond Raster (WMS)
DREAL-NORMANDIE
Production:
Le 20/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 30 60 m



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
NORMANDIE